

## GLOBAL REPORTING FORMAT (GRF)

- ▶ **LANGUE DU COURS** : Français.
- ▶ **DUREE** : 03 Jours.
  
- ▶ **ACTIVITE**
  - Support du Cours ;
  - Exposés et Discussions de groupe ;
  - Le cours est dispensé par un Instructeur expert dans la matière ;
  - La performance des participants sera basée sur une évaluation.
  
- ▶ **POPULATION CIBLE**
  - Inspecteurs de l'aire de mouvement ;
  - Personnel de maintenance de l'aire de mouvement ;
  - Inspecteurs de l'autorité de l'aviation civile ;
  - Responsables SGS ;
  - Contrôleurs aériens –Service ATS ;
  - Service d'information aéronautique-SIA ;
  - Responsables de la sécurité et de la conformité ;
  - Responsables des opérations aériennes.
  
- ▶ **INTRODUCTION**

Nouvelle date de mise en application : 04 Novembre 2021.

À l'échelle mondiale, les aires de mouvement sont exposées à une multitude de conditions climatiques et, par conséquent, il y a des différences significatives dans les conditions à signaler. Le rapport sur l'état des pistes (RCR) décrit une méthode de base applicable à toutes ces variations climatiques et il est structuré de manière à ce que les États puissent l'adapter aux conditions climatiques de leur territoire ou de leur région.
  
- ▶ **OBJECTIF DU COURS**

À l'issue de ce cours, les participants seront en mesure de:

  - Décrire le contexte de l'évaluation et de la notification de l'état de la piste en ce qui concerne le Format de compte rendu mondial (GRF) amélioré de l'OACI ;
  - Expliquer les principaux éléments de la matrice d'évaluation de l'état de la piste (RCAM) ;
  - Décrire quand une évaluation de l'état de la piste doit être effectuée ;
  - Décrire les étapes requises pour effectuer une évaluation de l'état de la piste ;
  - Expliquer dans quelles circonstances les codes d'état de piste peuvent être ajustés ;
  - Déterminer les codes d'état de piste à utiliser conformément au GRF ;
  - À travers plusieurs scénarios, des exercices et des études de cas, vous serez en mesure d'appliquer les étapes requises pour remplir un RCR et publier l'information à travers le SNOWTAM.
  
- ▶ **CRITERE D'ACCEPTATION**
  - Personnel ayant le niveau scolaire du secondaire ou un niveau équivalent ;
  - Personnel ayant la maîtrise écrite et orale de la langue d'enseignement.